

Compte-rendu du Conseil Municipal du 26 Juin 2017

L'an deux mille dix-sept le vingt-six juin à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de Chamboulive, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Noël MARTINIE, Maire.

Date de convocation : 12 Juin 2017

Secrétaire de séance : Isabelle DOULCET

Etaient présents : Noël MARTINIE, Isabelle DOULCET, Jean-Luc RONDEAU, Bernard GOURINEL, Betty DESSINE, Julie LUC, Thierry MARANDE, Philippe MADRANGES, Olivier MARTINIE, Marie-Josée LEYRAT, Marc DANDALEIX.

Etaient excusés : Marion NEYRAT-DUSSON, Elina MALATERRE, Annie GAUVREAU et Pierre COULOUMY

Avaient donné pouvoir : Annie GAUVREAU à Bernard GOURINEL et Marion NEYRAT-DUSSON à Philippe MADRANGES

Affaires délibérées

Lecture et approbation du compte-rendu du conseil municipal du 11 avril 2017

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Proposition et vote des subventions aux associations

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité moins deux abstentions, considérant que Madame DOULCET n'a pas pris part au vote concernant l'OCCE, que Monsieur Bernard GOURINEL (ayant le pouvoir de Mme GAUVREAU) n'a pas pris part au vote concernant Chamboulive Animations et JMF, que Messieurs DANDALEIX et MADRANGES (ayant le pouvoir de Mme NEYRAT) n'ont pas pris part au vote concernant le CAC et que Monsieur MARANDE n'a pas pris part au vote concernant la Société de Chasse

Arrête le montant de subventions aux associations pour l'année 2017 comme suit :

Associations	Montant 2017
C.A.C.	2 500
A.P.E	1 700
Chamboulive Animations	2 300
Amicale Pompiers	800
Club Rando Cyclo	800
Entente des Basses Monédières	800
Amitiés d'Automne	650
Société de chasse	300
Corrèze Loisirs Verts	500
JMF	500
OCCE Ecole	200
Foyer socio-éducatif	100
Lost In traditions	200
Comice agricole cantonal	50
Tour du Limousin	100
PEP 19	100
FAL	50
USEP	50
Comité jumelage Hilpolstein	100

Bibliothèque de prêt	100
ADOT 19	50
ANACR	150
FNACA	150
Prévention routière	50
CRL Coquelicot	30
Cochonnet Chamboulois	200
TOTAL	12 530

Loyer et bail Brasserie des Anges

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil qu'il avait été approuvé le principe de l'installation d'une brasserie dans les locaux de la coopérative devenus vacants.

Les travaux nécessaires ont été réalisés et Mme COULANGE, la future gérante de la « Brasserie des Anges » souhaiterait signer le bail avec la commune à compter du 1^{er} juillet 2017.

Après en avoir délibéré PAR 12 VOIX POUR ET UNE VOIX CONTRE, les membres du conseil approuvent cette demande et autorisent le Maire à signer le bail à intervenir avec Madame Stéphanie COULANGE à compter du 1^{er} juillet 2017.

Le bail sera un bail commercial d'une durée de 9 ans résiliable par période triennale.

Le montant du loyer est fixé à 200 € mensuel.

Annulation partielle d'un titre de recette

Monsieur MADRANGES ne prend part ni au débat ni au vote

Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'il est informé de la procédure de liquidation judiciaire de la SARL EPISOLIVIER qui gérait l'épicerie dont les locaux appartiennent à la commune de Chamboulive.

Le titre de recette n° 8 du 10/02/2017 d'un montant de 4800 € ayant été établi pour l'année entière 2017, il convient d'annuler la période d'Avril à Décembre 2017 qui correspond à un montant de 3600 €.

Après en avoir délibéré à l'unanimité moins une abstention, le conseil décide d'annuler partiellement le titre n°8 du 10/02/2017. Le montant de la réduction du titre est de 3600 €.

Voirie rurale 2017

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil de valider le programme de réfection de la voirie rurale 2017.

Il informe que la commission ad hoc a retenu la réfection des CR d'Aigueperse et du Bouchailloux pour un montant estimé à 12000 € HT qui pourra être revu à la baisse en fonction de la commande finale.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, les membres du conseil approuvent cette nécessité et autorisent Monsieur le Maire à faire réaliser les travaux de voirie rurale 2017 tel que décrit ci-dessus.

Une subvention du conseil départemental à hauteur de 40% de la dépense est d'ores-et-déjà attribuée.

Adhésion de la commune de Meilhards au SIAV

Monsieur le Maire,

Vu la délibération n° 2017-07 du Syndicat mixte à la carte pour l'aménagement de la Vézère (SIAV) se prononçant sur l'extension de périmètre avec l'adhésion de la commune de Meilhards pour les compétences citées ci-après,

Propose aux membres du conseil de délibérer pour accepter cette adhésion telle qu'elle a été présentée et approuvée au comité syndical le 1^{er} avril 2017.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal de Chamboulive:

- Accepte l'adhésion de la commune de Meilhards à la compétence « Administration Générale » et aux compétences optionnelles suivantes :

- Promotion touristique : initier et concevoir des actions collectives de promotion touristique et culturelle en faveur de la Vézère et de sa Vallée,
- Opération d'investissements : maîtrise d'ouvrage éventuelle d'opérations d'investissements à caractère intercommunal ou communautaire visant à la mise en valeur et à l'usage touristique de la Vézère et de sa Vallée,
- Rivières : la restauration, l'entretien, l'aménagement et la protection des berges de l'ensemble des rivières et ruisseaux sur le territoire des communes syndiquées à l'exception des aménagements lourds de la Corrèze et de la Vézère,
- Sauvegarde du Patrimoine : la sauvegarde du patrimoine vernaculaire public présentant un intérêt touristique pour le territoire,
- Sentiers : l'aménagement et l'entretien de sentiers »

- Approuve la modification des statuts du SIAV découlant de cette extension de périmètre tels qu'annexés à la présente délibération

Intégration de la part « centralité » de la dotation de solidarité communautaire dans l'attribution de compensation des communes « bourgs centre »

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée des termes de la délibération relative à l'intégration de la part « centralité » de la dotation de solidarité communautaire dans l'attribution de compensation des communes « bourgs centre » adopté par le conseil communautaire de Tulle Agglo le 3 avril 2017 et demande aux membres du conseil de se prononcer à leur tour à ce sujet.

Le conseil municipal de Chamboulive,

Vu le Code Général des impôts, en particulier son article 1609 nonies C,

Vu la délibération n°8.2 en date du 14/10/2013 du conseil communautaire et ses délibérations annuelles successives attribuant au titre de la dotation de solidarité communautaire, une part « centralité » aux 6 bourgs structurants afin d'alléger les 15èmes prélevés et de revenir pour ces 6 bourgs structurants à un niveau de prélèvement comparable aux autres communes,

Vu la proposition émise lors du débat d'orientation budgétaire du 13 mars 2017, de supprimer la part de dotation de solidarité communautaire « voirie-bourgs centre » et de l'intégrer dans l'attribution de compensation des 6 communes concernées : Chamboulive, Cornil, Corrèze, Naves, Sainte-Fortunade et Seilhac,

Vu le rapport de la commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLECT) réunie le 29 mars 2017 relatif à l'intégration de la part « centralité » de la dotation de solidarité communautaire dans l'attribution de compensation des 6 communes concernées,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Approuve le rapport définitif de la CLECT concernant l'intégration de la part « centralité » de la dotation de solidarité communautaire dans l'attribution de compensation des 6 communes concernées : Chamboulive, Cornil, Corrèze, Naves, Sainte-Fortunade et Seilhac.

Aliénation d'une portion de chemin rural à la Buge

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la demande de Monsieur et Mme SMITH désirant acquérir une portion de chemin rural à la Buge.

La portion de chemin concernée se termine entre les parcelles appartenant à Monsieur et Madame SMITH.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, les membres du conseil se prononcent pour l'aliénation en faveur de Monsieur et Madame SMITH.

L'enquête règlementaire sera diligentée et le conseil sera à nouveau saisi de cette demande aux fins d'approbation des conclusions du commissaire enquêteur.

Questions diverses

- Monsieur le Maire fait part à l'assemblée du courrier du Recteur relatif à la possibilité créée par décret de déroger à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques.

En effet ce décret permet au directeur académique des services de l'éducation nationale, sur proposition conjointe d'une commune ou d'un établissement public de coopération intercommunale et d'un ou plusieurs conseils d'école, d'autoriser des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire ayant pour effet de répartir les heures d'enseignement hebdomadaires sur 8 demi-journées réparties sur 4 jours.

Les membres du conseil, après débat, considèrent que le rythme scolaire actuel est le plus adapté pour l'apprentissage des élèves et qu'un abandon de celui-ci serait une régression si l'on considère le rythme de l'enfant comme essentiel, sans compter qu'un retour à 4 jours serait synonyme d'abandon des activités périscolaires qui ont pourtant permis aux enfants de s'initier à de nouveaux sports et/ou arts.

Les membres de l'assemblée soulèvent toutefois leur inquiétude à ne pouvoir pérenniser le rythme actuel si les fonds de l'Etat qui leur avaient été dédiés sont supprimés.

- Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée des termes du testament de Mme Colette LAPEYRE dans lequel la commune pourrait être bénéficiaire sous conditions.

Aucune décision n'est toutefois prise ce jour, certains éléments manquant à ce jour.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

Le Maire,

Noël MARTINIE

